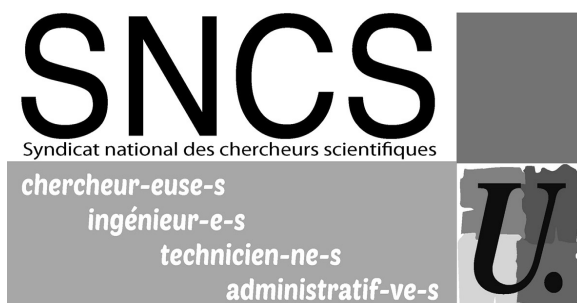


Conseil d'administration du CAES du CNRS (Comité d'action et d'entraide sociales)



Le CAES du CNRS a été créé par les organisations syndicales en 1957. Association Loi 1901 regroupant tous les personnels actifs et retraités du CNRS, le CAES fonctionne comme un comité d'entreprise pour gérer les activités sociales, culturelles et sportives au service des agents, et ce grâce à une subvention annuelle et une mise à disposition d'agents du CNRS et de locaux accordés par la direction du CNRS. Les agents et les retraités du CNRS en sont ouvriers droit, leurs conjoints et enfants sont ayants droit.

→ Le CAES permet d'avoir accès à des activités culturelles et sportives au niveau local et national ;

→ Le CAES met à disposition ses centres de vacances ou des centres extérieurs partenaires ;

→ Le CAES propose chaque année un ou plusieurs voyages vers des destinations internationales ;

→ Le CAES développe des activités spécifiques pour l'enfance (centres aérés, colonies de vacances) ou vers les adolescents (colonies de vacances, séjours linguistiques, formation BAFA...);

→ Le CAES aide les familles en grande difficulté en proposant des prêts « solidarité » sans intérêt ;

→ Le CAES agit pour les personnes en situation de handicap (aides à l'équipement, accompagnement spécialisé dans les centres de vacances propres ou partenaires, ...);

→ Le CAES gère plusieurs prestations pour le compte du CNRS : CESU, chèques vacances, ... ;

→ Le CAES par son aide modulée en fonction des revenus et des compositions familiales, favorise la mixité sociale.

Le CAES, c'est un fonctionnement démocratique :

Le fonctionnement démocratique de l'association est basé sur des structures élues au niveau national (CA - Conseil d'administration) et local (CLAS - Comités locaux d'action sociale). Les CLAS nomment en leur sein des représentants aux CRAS (Comité régional d'action sociale).

Le SNCS-FSU a toujours agi pour que toutes les organisations syndicales soient représentées au Bureau national du CAES par des membres titulaires ou invités en fonction de leurs résultats à l'élection du CA et pour qu'elles signent au début du mandat un accord de gestion qui permette un fonctionnement consensuel donc non-partisan du CAES au profit de tous les agents.e.s

et retraité.e.s. Au cours des trois derniers mandats, les élu.e.s SNCS-FSU ont exercé des responsabilités importantes au CAES du CNRS : deux présidents, un secrétaire général et un trésorier ainsi que plusieurs présidences de commissions.

Les moyens financiers du CAES sont menacés :

La relation avec le CNRS est basée sur l'application d'une convention de quatre ans qui définit les droits et devoirs des partenaires et l'attribution d'une subvention pour activités diverses d'environ 6 M d'euros versée chaque année par le CNRS au CAES. La convention qui arrivait à échéance le 31 décembre 2018 a été reconduite en l'état uniquement pour l'année 2019 dans l'attente d'une nouvelle négociation qui porterait entre autres sur le mode de calcul de la subvention. Ce retard dans l'établissement de la nouvelle convention est du fait de la direction du CNRS qui veut revoir le niveau de la subvention.

En effet, la subvention est actuellement basée sur la masse salariale du CNRS qui est naturellement en progression constante. La direction du CNRS voudrait calculer la subvention sur les ETPT (Équivalents Temps Pleins Travaillés) qui, eux, sont en diminution constante. Ce mode de calcul est particulièrement défavorable pour le CAES, et le SNCS-FSU s'y opposera avec les autres organisations syndicales. Notre revendication est d'obtenir un budget de 1% de la masse salariale. C'est la condition pour que le CAES puisse offrir à tous les personnels titulaires et contractuels les meilleures activités possibles.

Le CAES gère des personnels employés ou mis à disposition par le CNRS. C'est ce qui permet de faire fonctionner le siège à Vincennes et les 18 régions du CAES, ainsi que ses centres de vacances. L'administration du CNRS voudrait réduire voire supprimer la mise à disposition de personnels vers le CAES. Cette volonté de réduire les moyens du CAES met en péril son existence à moyen terme.

Le CAES, l'affaire de tous les personnels :

Le SNCS-FSU défend la recherche publique et ses personnels. L'action sociale fait partie des droits des personnels qui leur permettent de bénéficier d'activités participant à leur bien-être. Il est fondamental que l'action sociale reste gérée par les personnels, grâce au bénévolat de certains d'entre eux, et non pas par une sous-traitance extérieure, risque possible si les personnels ne s'engagent plus dans la gestion du CAES. Pour cela,

**VOTEZ NOMBREUX POUR QUE
L'ACTION SOCIALE AU CNRS RESTE VOTRE AFFAIRE**

ÉLECTION 2019

Bilan des élu.e.s SNCS-FSU

Les engagements pris au début du mandat par le Président SNCS-FSU du CAES du CNRS sont sur le point d'être menés à terme : renforcer la solidarité et les actions en faveur des personnes en situation de handicap ou en difficulté, rénover le centre Paul Langevin, favoriser les actions inter-régionales en matière de sport et de culture et dématérialiser les procédures ; ou mise en chantier de la refonte des règlements intérieurs des régions, des CLAS (Comité local d'action sociale) et des SeRAS (Section régionale d'activité spécifique).

Nos propositions pour le mandat 2019-2023

Le CA est à l'écoute des CLAS qui sont au plus près des besoins des agents et nous agissons pour renforcer le soutien aux régions et aux CLAS pour leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions. . La révision des règlements intérieurs des sections locales et des régions est une priorité pour le prochain mandat : élections et durée des mandats locaux, composition, responsabilité et organisation, nouvelles règles pour la création et la dissolution. Nous serons attentifs à une éventuelle restructuration du CNRS qui compliquerait de manière importante le fonctionnement des structures locales du CAES.

La mise à niveau de nos centres de vacances sera poursuivie notamment par le réaménagement du hameau 1 de la Vielle Perrotine à Oléron.

Les élu.e.s du SNCS-FSU agiront pour obtenir l'augmentation des moyens financiers et des ressources humaines accordés par le CNRS, tout en veillant au maintien de l'indépendance du CAES et de ses actions.

Nous serons toujours à l'écoute des agents en situation de handicap ou en difficulté temporaire et nous leur viendront en aide.

Le CAES gère une partie de l'action sociale. Le SNCS-FSU continuera à défendre , dans son ensemble, l'action sociale au CNRS qui n'est pas dans les prérogatives du CAES, comme la restauration sociale, l'accès au logement social et aux crèches par l'augmentation des possibilités offertes au personnel du CNRS.

**Toutes les actions des élu.e.s SNCS-FSU renforcent
la solidarité et la mixité sociale**

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE SNCS-FSU

ATTENTION, CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE